Communauté de communes Loire Layon Aubance

1 rue Adrien Meslier - CS 80083

49170 ST GEORGES SUR LOIRE CEDEX

Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, dûment convoqués le sept avril 2017, se sont réunis à la salle du conseil – Site communautaire de Bellevigne-en-Layon (commune déléguée de Thouarcé)

Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

ARLUISON Jean Christophe	FARIBAULT Eveline	LEGENDRE Jean-Claude	POURCHER François
BAINVEL Marc	GAUDIN Bénédicte	LEVEQUE Valérie	RAK Monique
BAUDONNIERE Joëlle	GAUDIN Jean Marie	LÉZÉ Joël	ROBE Pierre
BURON Alain	GENEVOIS Jacques	MARGUET Alain	SAULGRAIN Jean-paul
CAILLEAU François	GUEGNARD Jacques	MARTIN Maryvonne	SCHMITTER Marc
CESBRON Philippe	GUILLET Priscille	MENARD Hervé	SECHET Marc
CHRETIEN Florence	ICKX Laurence	MENARD Philippe	SOURISSEAU-GUINEBERTEAU Sylvie
COCHARD Jean Pierre	LAFORGUE Réjane	MERCIER Jean-Marc	TREMBLAY Gérard
DOUGE Patrice	LE BARS Jean-Yves	MOREAU Jean-Pierre	VAULERIN Hugues
DUPONT Stella	LEBEL Bruno	NORMANDIN Dominique	THIERRY Anthony (suppléant)

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir – Mesdames et Messieurs :

Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir	Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir
BAZIN Patrice	MERCIER JM	GUINEMENT Catherine	MARGUET A
BELLANGER Marcelle	DUPONT S	HERVE Sylvie	ARLUISON JC
BERLAND Yves	THIERRY A	HUBERT Lucien	LEBEL B
CHESNEAU Marie-Paule	GAUDIN JM	POUPLARD Magali	GUEGNARD J
COCHARD Gérald	LAFORGUE R	MAINGOT Alain	SCHMITTER Marc
DURAND Bernard	CESBRON P	PERRET Eric	LEVEQUE Valérie
FROGER Daniel	BURON A	MEUNIER Flavien	BAUDONNIERE Joëlle

Etait absents et excusés : GALLARD Thierry et ROCHER Ginette

Assistaient également à la réunion :

- Géraldine DELOURMEL – Directrice Générale des Services
- Geneviève GAILLARD – Directrice du pôle Ressource
- Pascal IOGNAT PRAT – Directeur du pôle Services à la population et environnement
- Pascal ACOU – Directeur des Services techniques

Date de convocation :	7 avril 2017
Nombre de membres du Conseil communautaire en exercice :	55 conseillers
Nombre de conseillers présents :	39 + 1 suppléant
Quorum de l'assemblée :	28
Nombre de votants :	54 (14 pouvoirs)
Date d'affichage :	4 avril 2017
Secrétaire de séance :	A . BURON

Désignation du secrétaire de séance

Marc SCHMITTER, Président, propose au conseil communautaire de désigner A. BURON comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- FINANCES – Approbation des Comptes de Gestion 2016, des Comptes Administratifs et des budgets primitifs de la CC LLA
- DELCC- 2017-119- FINANCES– Approbation des Comptes de Gestion 2016 de l'ex communauté de communes Loire Layon
- DELCC- 2017-120- FINANCES– Approbation des Comptes de Gestion 2016 de l'ex communauté de communes Coteaux du Layon
- DELCC- 2017-121- FINANCES– Approbation des Comptes de Gestion 2016 de l'ex communauté de communes Loire Aubance
- DELCC- 2017-122- FINANCES– Approbation des Comptes Administratifs 2016 de l'ex communauté de communes Loire Layon
- DELCC- 2017-123- FINANCES– Approbation des Comptes Administratifs 2016 de l'ex communauté de communes Coteaux du Layon
- DELCC- 2017-124- FINANCES– Approbation des Comptes Administratifs 2016 de l'ex communauté de communes Loire Aubance
- DELCC-2017-125-FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget principal, Budgets Annexes Déchets ménagers et assimilés, Assainissement, Actions Economiques et Zi du Léard
- DELCC- 2017-126- FINANCES- Participation des budgets annexes au budget principal
- DELCC- 2017-127-FINANCES- Adoption du budget principal de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-128- FINANCES- Vote des subventions et des fonds de concours versés par la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-129-FINANCES- Adoption du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-130-FINANCES- Adoption du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-131-FINANCES- Adoption du budget annexe Actions économiques pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-132-FINANCES- Adoption du budget annexe Foncier économique – ZA Brégeon pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-133-FINANCES- Adoption du budget annexe Atelier relais ZI LEARD pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-134-FINANCES- Adoption du budget annexe ZI les Acacias de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-135-FINANCES- Adoption du budget annexe Actiparc Anjou Atlantique pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-136 -FINANCES- Adoption du budget annexe ZA du Bignon de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-137-FINANCES- Adoption du budget annexe de ZA de la Murie de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-138-FINANCES- Adoption du budget annexe La grande Pature pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-139-FINANCES- Adoption du budget annexe ZA de la Potherie pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-140-FINANCES- Adoption du budget annexe de la ZA du Rabouin pour l'exercice 2017
- DELCC- 2017-141 – FINANCES- Vote du taux de la TEOM et des taux de fiscalité pour l'exercice 2017

FINANCES – Approbation des Comptes de Gestion 2016, des Comptes Administratifs et des budgets primitifs de la CC LLA

Monsieur le Président expose :

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, article L 1612-12, suite à la fusion des Communautés de Communes de Loire Layon, Loire Aubance et Côteaux du Layon, il appartient à la nouvelle Communauté de Communes Loire Layon Aubance d'approuver les comptes administratifs et les comptes de gestion présentés par le trésorier des budgets principaux et budgets annexes des Communautés de communes historiques.

Les budgets concernés sont donc les suivantes :

- Ex. communauté de communes Loire Layon :
    - Budget principal,
    - Budget annexe Déchet,
    - Budget annexe Zone Industrielle Actiparc Anjou Atlantique,
    - Budget annexe ZA La Murie,
    - Budget annexe ZA Le Rabouin,
    - Budget annexe ZA La Potherie,
    - Budget annexe ZA La Grande Pature,
    - Budget annexe ZA Le Bignon.
- Ex. communauté de communes Coteaux du Layon :
    - Budget principal,
    - Budget annexe Déchets,
    - Budget annexe ZA des Acacias,
    - Budgets annexes ZI du Léard et ZI du Léard 2.
- Ex. communauté de communes Loire Aubance :
    - Budget principal,
    - Budget assainissement,
    - Budget environnement,
    - Budget actions économiques,
    - Budget Foncier économique.

Par ailleurs, la communauté de communes Loire Layon Aubance doit élaborer ses premiers documents budgétaires, qui reprennent à ce stade les budgets préexistants c'est-à-dire :

- Le budget primitif principal,
- Le budget annexe Déchets (ex Communautés de communes Loire Layon et Coteaux du Layon),
- Le budget assainissement (ex communauté de communes Loire Aubance),
- Les 10 budgets annexes économiques.

Monsieur ARLUISON évoque en préalable :

- Les clôtures de compte 2016 sont intervenues très tôt. Les résultats 2016 sont donc majorés alors même les inscriptions budgétaires 2017 sont majorés des opérations non soldées qui n'ont pas pu faire l'objet de rattachement et de reste à réaliser.
- Le travail a été conduit par agrégation des budgets des 3 communautés historiques. Les communautés avaient des habitudes différentes. Cela a conduit à des choix et des retraitements qui peuvent compliquer la lecture en référence aux comptes des communautés précédentes.

DELCC- 2017-119- FINANCES– Approbation des Comptes de Gestion 2016 de l'ex communauté de communes Loire Layon

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances expose :

Délibération

Le conseil de communauté après s'être fait présentés les budgets 2016 de l'ex communauté Loire Layon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 des budgets , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations de l'année 2016

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concernent les différentes sections budgétaires

Statuant sur l'ensemble des valeurs inactives

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- DECLARE que les comptes de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DELCC- 2017-120- FINANCES– Approbation des Comptes de Gestion 2016 de l'ex communauté de communes Coteaux du Layon

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances expose :

Délibération

Le conseil de communauté après s'être fait présentés les budgets 2016 de l'ex communauté Coteaux du Layon et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 des budgets , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations de l'année 2016 ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concernent les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur l'ensemble des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- DECLARE que les comptes de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DELCC- 2017-121- FINANCES– Approbation des Comptes de Gestion 2016 de l'ex communauté de communes Loire Aubance

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances expose :

Délibération

Le conseil de communauté après s'être fait présentés les budgets 2016 de l'ex communauté Loire Aubance et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 des budgets , celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations de l'année 2016 ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concernent les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur l'ensemble des valeurs inactives ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- DECLARE que les comptes de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DELCC- 2017-122- FINANCES– Approbation des Comptes Administratifs 2016 de l'ex communauté de communes Loire Layon

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances expose :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	6 583 607,63	7 179 712,67
DEPENSES	7 122 945,24	6 068 008,25
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 111 704,42
REPORT ANNEE N-1	539 337,61	539 337,61
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		1 651 042,03

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	3 494 167,44	1 997 613,05
DEPENSES	3 588 342,83	1 875 097,04
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		122 516,01
REPORT ANNEE N-1	94 175,39	94 175,39
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		216 691,40
	solde net	1 867 733,43

BUDGET ANNEXE -DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	1 877 374,00	1 851 252,08
DEPENSES	2 178 968,29	1 352 258,56
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		498 993,52
REPORT ANNEE N-1	301 594,29	301 594,29
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		800 587,81

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	942 501,33	455 792,61
DEPENSES	819 171,79	191 540,17
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		264 252,44
REPORT ANNEE N-1	-123 329,54	-123 329,54
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		140 922,90
	solde net	941 510,71

BUDGET ANNEXE-ZA ACTIPARC ANJOU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	1 268 176,25	846 028,39
DEPENSES	2 799 041,46	707 338,98
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		138 689,41
REPORT ANNEE N-1	1 530 865,21	1 530 865,21
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		1 669 554,62

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	3 199 551,31	688 000,00
DEPENSES	972 597,75	719 326,97
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-31 326,97
REPORT ANNEE N-1	-2 226 953,56	-2 226 953,56
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-2 258 280,53
	solde net	-588 725,91

BUDGET ANNEXE- ZA LA MURIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	318 886,82	221 006,87
DEPENSES	652 132,19	59 278,68
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		161 728,19
REPORT ANNEE N-1	333 245,37	333 245,37
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		494 973,56

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	665 464,10	0,00
DEPENSES	158 575,99	36 960,96
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-36 960,96
REPORT ANNEE N-1	-506 888,11	-506 888,11
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-543 849,07
	solde net	-48 875,51

BUDGET ANNEXE - ZA DU RABOUIN

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	124 152,05	26 483,52
DEPENSES	526 335,54	7 308,34
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		19 175,18
REPORT ANNEE N-1	402 203,49	402 203,49
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		421 378,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	637 077,01	0,00
DEPENSES	94 183,43	16 480,76
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-16 480,76
REPORT ANNEE N-1	-542 893,58	-542 893,58
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-559 374,34
	solde net	-137 995,67

BUDGET ANNEXE - ZA DE LA POTHERIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	7 985,00	7 715,11
DEPENSES	134 370,66	3 141,83
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		4 573,28
REPORT ANNEE N-1	126 385,66	126 385,66
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		130 958,94

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	109 208,88	0,00
DEPENSES	6 800,00	6 550,98
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-6 550,98
REPORT ANNEE N-1	-102 408,88	-102 408,88
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-108 959,86
	solde net	21 999,08

BUDGET ANNEXE - ZA DU BIGNON

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	442 279,37	59 049,82
DEPENSES	479 796,77	1 845,81
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		57 204,01
REPORT ANNEE N-1	37 517,40	37 517,40
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		94 721,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	387 758,21	0,00
DEPENSES	442 269,37	1 461,55
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-1 461,55
REPORT ANNEE N-1	54 511,16	54 511,16
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		53 049,61

solde net 147 771,02

BUDGET ANNEXE -ZA DE LA GRANDE PATURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	59 400,00	1,00
DEPENSES	59 400,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1,00
REPORT ANNEE N-1		0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		1,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	78 080,00	0,00
DEPENSES	59 390,00	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		0,00
REPORT ANNEE N-1	-18 690,00	-18 690,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-18 690,00

solde net -18 689,00

Délibération

Les comptes administratifs reprennent l'ensemble des opérations des budgets et des décisions modificatives d'un même exercice. Ses résultats reflètent la gestion des Communautés de communes précédentes de l'exercice 2016.

Ainsi, les comptes administratifs de l'ex CCLL se soldent par les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Budget principal	1 651 042,03	216 691,40	1 867 733,43
Budget annexe Déchet	800 587,81	140 922,90	941 510,71
Budget annexe Zone Industrielle Actiparc Anjou Atlantique	1 669 554,62	- 2 258 280,53	- 588 725,91
Budget annexe ZA La Murie	494 973,56	- 543 849,07	- 48 875,51
Budget annexe ZA Le Rabouin	421 378,67	-559 374,34	- 137 995,67
Budget annexe ZA La Potherie	130 958,94	-108 959,86	21 999,08
Budget annexe ZA Le Bignon	94 721,41	53 049,61	147 771,02
Budget annexe ZA La Grande Pature	1	-18 690	-18 689

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du groupe de travail Finances du 11 février 2016 ;

VU le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

Réuni sous la présidence de Jean-Christophe ARLUISON, Vice-Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, délibérant sur les comptes administratifs de la Communauté de communes Loire Layon de l'exercice 2016 dressés par M. SCHMITTER, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice considéré et les décisions modificatives considérées ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes de Gestion 2016, en l'absence de M. SCHMITTER ;

- DONNE acte de la présentation faite des comptes administratifs ;
- CONSTATE pour la comptabilité générale et les comptabilités annexes Déchets, Zone Industrielle Actiparc Anjou Atlantique, ZA la Murie, ZA Le Rabouin, ZA La Potherie, ZA La grande Pature, ZA Le Bignon les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative aux résultats d'exploitations de l'exercice, aux fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

DELCC- 2017-123- FINANCES– Approbation des Comptes Administratifs 2016 de l'ex communauté de communes Coteaux du Layon

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances expose :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	5 674 677,00	5 224 671,20
DEPENSES	7 842 085,69	4 869 056,50
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		355 614,70
REPORT ANNEE N-1	2 167 408,69	2 167 408,69
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		2 523 023,39

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	5 764 448,09	2 549 239,82
DEPENSES	6 240 961,75	3 211 175,83
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-661 936,01
REPORT ANNEE N-1	476 513,66	476 513,66
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-185 422,35
	solde net	2 337 601,04

BUDGET ANNEXE -ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	1 174 804,00	1 167 979,60
DEPENSES	1 216 031,49	1 130 941,20
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		37 038,40
REPORT ANNEE N-1	41 227,49	41 227,49
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		78 265,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	0,00	0,00
DEPENSES	0,00	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		0,00
REPORT ANNEE N-1	0,00	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		0,00
	solde net	78 265,89

BUDGET ANNEXE-ZA DES ACACIAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	355 188,00	68,07
DEPENSES	351 353,73	11 711,73
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-11 643,66
REPORT ANNEE N-1	-3 834,27	-3 834,27
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		-15 477,93

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	1 018 709,00	526 612,11
DEPENSES	695 022,64	541 223,70
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-14 611,59
REPORT ANNEE N-1	-323 686,36	-323 686,36
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-338 297,95
	solde net	-353 775,88

BUDGET ANNEXE- ZI DU LEARD

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	776 017,80	55 251,60
DEPENSES	776 017,80	15 616,47
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		39 635,13
REPORT ANNEE N-1	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		39 635,13

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	840 085,86	103 369,16
DEPENSES	584 033,35	55 739,90
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		47 629,26
REPORT ANNEE N-1	-256 052,51	-256 052,51
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-208 423,25
	solde net	-168 788,12

BUDGET ANNEXE- ZI DU LEARD II

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	798 604,00	625 165,99
DEPENSES	893 835,41	625 165,99
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		0,00
REPORT ANNEE N-1	95 231,41	95 231,41
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		95 231,41

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	1 317 506,84	625 165,84
DEPENSES	692 341,00	518 090,80
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		107 075,04
REPORT ANNEE N-1	-625 165,84	-625 165,84
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-518 090,80
	solde net	-422 859,39

Délibération

Les comptes administratifs reprennent l'ensemble des opérations des budgets et des décisions modificatives d'un même exercice. Ses résultats reflètent la gestion des Communautés de communes précédentes de l'exercice 2016.

Ainsi, les comptes administratifs de l'ex CCCL se soldent par les résultats suivants :

	Fonctionnement	**Investissement**	**Cumul**
Budget principal	2 523 023,39	-185 422,35	2 337 601,04
Budget annexe Déchets	78 265,89	néant	78 265,89
Budget annexe ZA des Acacias	-15 477,93	- 338 297,95	- 353 775,88
Budget annexe ZI du Léard	39 635,13	-208 423,25	- 168 788,12
Budget annexe ZI du Léard 2	95 231,41	-518 090,80	- 422 859,39

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du groupe de travail Finances du 11 février 2016 ;

VU le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

Réuni sous la présidence de Jean-Christophe ARLUISON, Vice-Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 de la communauté de Coteaux du Layon dressés par M. LE BARS, Président, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice considéré et les décisions modificatives considérées ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes de Gestion 2016, en l'absence de M. LE BARS ;

- DONNE acte de la présentation faite des comptes administratifs ;
- CONSTATE pour la comptabilité générale et les comptabilités annexes Déchets, ZA des Acacias et ZI du Léard et Léard 2 les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative aux résultats d'exploitations de l'exercice, aux fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- RECONNAIT la réalité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

DELCC- 2017-124- FINANCES– Approbation des Comptes Administratifs 2016 de l'ex communauté de communes Loire Aubance

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances expose :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	9 116 277,25	8 849 795,41
DEPENSES	9 873 506,95	8 167 812,49
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		681 982,92
REPORT ANNEE N-1	757 229,70	757 229,70
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		1 439 212,62

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	5 638 947,57	2 199 795,36
DEPENSES	5 354 730,27	3 064 885,69
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-865 090,33
REPORT ANNEE N-1	-284 217,30	-284 217,30
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-1 149 307,63
	solde net	289 904,99

BUDGET ANNEXE -ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	727 000,00	784 715,46
DEPENSES	762 990,61	510 945,38
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		273 770,08
REPORT ANNEE N-1	35 990,61	35 990,61
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		309 760,69

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	1 840 501,48	519 124,52
DEPENSES	2 383 891,79	408 020,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		111 104,52
REPORT ANNEE N-1	543 390,31	543 390,31
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		654 494,83
	solde net	964 255,52

BUDGET ANNEXE-ACTIONS ECONOMIQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	102 000,00	401 614,85
DEPENSES	102 000,00	401 609,80
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		5,05
REPORT ANNEE N-1		0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		5,05

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	1 668 100,98	866 603,78
DEPENSES	1 540 302,00	532 542,35
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		334 061,43
REPORT ANNEE N-1	-127 798,98	-127 798,98
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		206 262,45
	solde net	206 267,50

BUDGET ANNEXE- FONCIER ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	384 360,66	136 795,66
DEPENSES	374 498,79	127 765,79
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		9 029,87
REPORT ANNEE N-1	-9 861,87	-9 861,87
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		-832,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	496 014,45	112 198,79
DEPENSES	383 815,66	136 795,66
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-24 596,87
REPORT ANNEE N-1	-112 198,79	-112 198,79
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		-136 795,66
	solde net	-137 627,66

BUDGET ANNEXE -TVA ENVIRONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	52 879,22	52 878,23
DEPENSES	58 917,00	58 916,38
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		-6 038,15
REPORT ANNEE N-1	6 037,78	6 037,78
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		-0,37

SECTION D'INVESTISSEMENT

	INSCRIT	REALISE
RECETTES	0,00	0,00
DEPENSES	0,00	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		0,00
REPORT ANNEE N-1	0,00	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		0,00
	solde net	-0,37

Délibération

Les comptes administratifs reprennent l'ensemble des opérations des budgets et des décisions modificatives d'un même exercice. Ses résultats reflètent la gestion des Communautés de communes précédentes de l'exercice 2016.

Ainsi, les comptes administratifs de l'ex CCLL se soldent par les résultats suivants :

	Fonctionnement	**Investissement**	**Cumul**
Budget principal	1 439 212 ,62	- 1 149 307,63	289 904,99
Budget annexe Assainissement	309 760,69	654 494,83	964 255,52
Budget annexe Actions économiques	5,05	206 262,45	206 267 ,50
Budget annexe Foncier économique	- 832	-136 795,66	- 137 627,66
Budget annexe Environnement TVA	- 0,37	néant	-0,37

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du groupe de travail Finances du 11 février 2016 ;

VU le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

Réuni sous la présidence de Jean-Christophe ARLUISON, Vice-Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 de la Communauté de Communes Loire Aubance dressés par Mme SOURISSEAU GUINEBERTEAU, Présidente, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice considéré et les décisions modificatives considérées ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes de Gestion 2016, en l'absence de Mme SOURISSEAU GUINEBERTEAU ;

- DONNE acte de la présentation faite des comptes administratifs ;
- CONSTATE pour la comptabilité générale et les comptabilités annexes Assainissement et Environnement TVA, Actions économiques et Foncier économique les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative aux résultats d'exploitations de l'exercice, aux fonds de roulement, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- RECONNAIT la réalité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

DELCC-2017-125-FINANCES – Affectation des résultats de l'exercice 2016 – Budget principal, Budgets Annexes Déchets ménagers et assimilés, Assainissement, Actions Economiques et Zi du Léard

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, article L 1612-12, le conseil communautaire vient d'adopter les comptes administratifs et d'approuver les comptes de gestion relatifs à la gestion 2016 des ex-communautés de communes Loire Layon, Loire Aubance et Côteaux du Layon.

En application des instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49 concernant la détermination des résultats, il convient d'affecter le résultat en partie ou en totalité à la section d'investissement ou les reports à nouveau pour le budget principal et pour les budgets annexes des Déchets Ménagers et Assimilés, de l'Assainissement, Actions Economiques et ZI du Léard.

Cette affectation est traitée pour l'intégralité des anciennes communautés de communes par budget aggloméré.

L'ensemble vous est proposé dans l'annexe 4 « Affectation des résultats » jointe à la note de synthèse.

BUDGET PRINCIPAL

	LOIRE LAYON	LOIRE AUBANCE	CÔTEAUX DU LAYON	TOTAL CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 111 704,42	681 982,92	355 614,70	2 149 302,04
REPORT ANNEE N-1	539 337,61	757 229,70	2 167 408,69	3 463 976,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE	1 651 042,03	1 439 212,62	2 523 023,39	5 613 278,04
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
REPORT ANNEE N-1	94 175,39	-284 217,30	476 513,66	286 471,75
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE	216 691,40	-1 149 307,63	-185 422,35	-1 118 038,58
AFFECTATION DE RESULTAT- COMPTE 1068				**1 118 038,58**
REPORT A NOUVEAU -COMPTE 002	**1 867 733,43**	**289 904,99**	**2 337 601,04**	**4 495 239,46**

BUDGET ANNEXE -DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	498 993,52		37 038,40	536 031,92
REPORT ANNEE N-1	301 594,29		41 227,49	342 821,78
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE	800 587,81		78 265,89	878 853,70
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	264 252,44		0,00	264 252,44
REPORT ANNEE N-1	-123 329,54		0,00	-123 329,54
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE	140 922,90		0,00	140 922,90
REPORT A NOUVEAU -COMPTE 001				**140 922,90**
REPORT A NOUVEAU -COMPTE 002	**941 510,71**	**0,00**	**78 265,89**	**878 853,70**

BUDGET ANNEXE -ASSAINISSEMENT

	LOIRE LAYON	LOIRE AUBANCE	CÔTEAUX DU LAYON	TOTAL CUMULE
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		273 770,08		273 770,08
REPORT ANNEE N-1		35 990,61		35 990,61
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		309 760,69		309 760,69
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		111 104,52		111 104,52
REPORT ANNEE N-1		543 390,31		543 390,31
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		654 494,83		654 494,83
	solde net	964 255,52	0,00	
AFFECTATION DE RESULTAT- COMPTE 1068				**0,00**
REPORT A NOUVEAU -COMPTE 002				**309 760,69**
REPORT A NOUVEAU -COMPTE 001				**654 494,83**

BUDGET ANNEXE-ACTIONS ECONOMIQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		5,05		5,05
REPORT ANNEE N-1		0,00		0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE		5,05		5,05
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		334 061,43		334 061,43
REPORT ANNEE N-1		-127 798,98		-127 798,98
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE		206 262,45		206 262,45
REPORT A NOUVEAU -COMPTE 001				**206 262,45**
REPORT A NOUVEAU -COMPTE 002				**5,05**
		206 267,50	0,00	

	LOIRE LAYON	LOIRE AUBANCE	CÔTEAUX DU LAYON	TOTAL CUMULE
BUDGET ANNEXE- ZI DU LEARD				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			39 635,13	39 635,13
REPORT ANNEE N-1			0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE			39 635,13	39 635,13
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			47 629,26	47 629,26
REPORT ANNEE N-1			-256 052,51	-256 052,51
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE			-208 423,25	-208 423,25
	0,00	0,00	-168 788,12	
BUDGET ANNEXE- ZI DU LEARD II				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			0,00	0,00
REPORT ANNEE N-1			95 231,41	95 231,41
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE DE CLÔTURE			95 231,41	95 231,41
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			107 075,04	107 075,04
REPORT ANNEE N-1			-625 165,84	-625 165,84
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE DE CLÔTURE			-518 090,80	-518 090,80
	0,00	0,00	-422 859,39	
ZI DU LEARD ET LEARD II				
AFFECTATION DE RESULTAT-LEARD- COMPTE 1068				**39 635,13**
AFFECTATION DE RESULTAT-LEARD II- COMPTE 1068				**95 231,41**
REPORT A NOUVEAU -COMPTE 002				**0,00**
REPORT A NOUVEAU-investissement-LEARD-COMPTE 001				**-208 423,25**
REPORT A NOUVEAU-LEARD II-investissement -COMPTE 001				**-518 090,80**

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les instructions budgétaires et comptables M14, M4 et M49 ;

CONSIDERANT l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2016 des communautés de communes Loire Layon, Loire Aubance et Côteaux du Layon et la nécessité d'affecter les résultats en partie ou totalité à la section d'investissement ou les reports à nouveau pour les consolidés budget principal et pour les budgets annexes des Déchets Ménagers et Assimilés, de l'Assainissement, Actions Economiques et ZI du Léard comme proposé dans l'annexe 4 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE l'affectation de résultat du budget principal
  - à la section d'investissement pour 1 118 038,58€
  - le report à nouveau en fonctionnement de 4 495 239,46€ ;

- APPROUVE les reports à nouveau pour le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés :
  - 878 853,70€ en fonctionnement
  - 140 922,90€ en investissement ;

- APPROUVE les reports à nouveau pour le budget annexe Assainissement
  - 309 760,69€ en fonctionnement
  - 654 494,83€ en investissement ;

- APPROUVE les reports à nouveau pour le budget annexe Actions Economiques
    - 5,05€ en fonctionnement
    - 206 262,45€ en investissement ;

- APPROUVE l'affectation des résultats pour le budget annexe ZI du Léard à la section d'investissement
    - 39 635,13€ au titre de la ZI du Léard et 95 231,41€ pour la ZI Léard II

- APPROUVE le report à nouveau en investissement de :
    - -208 423,25€ au titre de la ZI du Léard et pour la ZI du Léard II de -518 090,80€

DELCC- 2017-126- FINANCES- Participation des budgets annexes au budget principal

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, article L 1612-12, dans le cadre de l'élaboration budgétaire certaines activités relèvent d'instruction comptable et budgétaire différente de l'instruction M14 qui s'applique pour le budget principal. Néanmoins, des dépenses traitées en globalité sont portées par le budget principal et il convient que les budgets annexes concernés reversent la part qui leur sont imputables.

Ainsi le budget annexe de l'Assainissement sera redevable au titre des charges de personnel pour l'exercice 2017 d'une enveloppe de 65 000€ qu'il convient de porter en inscription budgétaire.

Le budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés sera redevable au titre des charges de personnel pour l'exercice 2017 d'une enveloppe de 212 200€, ainsi que 111 000€ pour la part en capital et de 16 000€ pour la part en intérêts de la dette qui lui imputable, à parfaire des avis d'échéance reçus en cours d'exercice.

Débat

Certains budgets sont impactés par des charges imputées dans le budget principal. Il est donc proposé d'affecter ces charges aux budgets annexes concernés.

Ces charges correspondent à des proratas de temps de travail

Assainissement :

- 33% : ingénieur
-25 % : technicien
- 25 % : agents

L'ensemble est majoré de 10 % pour tenir compte des charges générales.

Déchets :

3,5 équivalents Temps Plein + les agents de déchetteries au titre des charges de personnel.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-12 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le reversement par le budget annexe de l'Assainissement de 65 000€ au titre des charges de personnel pour l'exercice 2017 au budget principal ;
- APPROUVE le reversement par le budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés de 212 200€ au titre des charges de personnel, de 111 000€ pour la part en capital et de 16 000€ pour la part en intérêts de la dette qui lui imputable, à parfaire des avis d'échéance reçus en cours d'exercice pour l'exercice 2017 au budget principal.

DELCC- 2017-127-FINANCES- Adoption du budget principal de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14 il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Pour mémoire, compte tenu de la fusion des communautés de communes Loire Layon, Loire Aubance et Côteaux du Layon au 1er janvier 2017, la nouvelle communauté de communes n'a pas l'obligation pour cet exercice de procéder à l'organisation du débat d'orientation budgétaire préalable à l'adoption du budget.

Le budget principal pour l'exercice 2017, est équilibré en dépenses et en recettes

En section de fonctionnement pour 26 357 427,46 €

En section d'investissement pour 10 538 563,44 €

Ce budget reprend les reports de dépenses et de recettes consolidés, ainsi que les résultats de l'exercice 2016.

Le prélèvement opéré sur la section de fonctionnement s'élève à 4 075 190,46 €

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Débat

M. ARLUISON donne les précisions suivantes :

<u>Concernant les recettes de fonctionnement</u>

70610	57 366,00	48 000,00	-9 366,00	participation des Professionnels aux déchets non ménagers
70841	380 200,00	277 200,00	-103 000,00	184,5k€ pour le budget des déchets(ll)+budget assainissement, fin de mise à disposition, agent recruté à Brissac
70845	31 626,00	82 800,00	51 174,00	CL facturation personnel de la médiathèque, et rbst personnel secrétaire mairie de ST Jean de la Croix
70848	122 914,00	7 900,00	-115 014,00	LL agents sce éconmq non refacturé au syndicat suite à sa dissolution (90k€)/CL agent totalement réintégré dans LLA (32k€)
70875	17 204,16	40 000,00	22 795,84	remboursement pour 40K€travaux de voirie Chemellier

7328	106 541,00	0,00	-106 541,00	annulation du reversement conventionnel pour l'éco
7331	1 484 422,25	1 471 120,00	-13 302,25	taux passé de 12,30% à 11,30% soit - 137k€
7362	21 000,00	50 000,00	29 000,00	

73111	9 212 918,00	9 732 038,00	519 120,00	TH estimée pour 5285k€; TFB estimée pour1074,6k€ , TFNB pour353k€ et CFE 2952,5K€+66k€ de produit additionnel de FNB

En matière de CFE, le produit a été calculé avec un taux de 23,11 %. Le document budgétaire sera corrigé (- 43 K€). Le taux sera calé sur le taux moyen pondéré reçu récemment, soit 22,75 %.

73223	430 927,00	400 000,00	-30 927,00	FPIC montant estimé

Cette recette est à ce jour incertaine pour la communauté comme pour les communes. C'est pourquoi, malgré les estimations réalisées par les bureaux d'études, le montant minimal a été retenu.

74124	962 235,00	1 385 286,00	423 051,00	notification du 07/04/2017
74126	1 204 155,00	1 231 873,00	27 718,00	notification du 07/04/2018

La dotation d'intercommunalité notifiée est en deçà des projections proposées à la commission des Finances. Pour autant, les dotations des 3 EPCI fusionnées auraient été de 400 K€ inférieures.

74741	196 589,79	161 250,00	-35 339,79	participation des communes dont le rbst du service ADS (66,5k€ inclus dans les AC Pour LA) et intégralement recouvrée pour les communes de LL à compter de 2017 et participation des communes de Côteaux pour mutualisation informatique

Le principe retenu est celui de la contribution de toutes les communes à 100 % du coût.

Mme DUPONT indique que les dotations sont inférieures à celles escomptées. C'est aussi le cas des communes. Chalonnes-sur-Loire est très impacté : perte du fonds d'amorçage pour les TAP (30 K€), perte de la DSR cible (80K€). Cela pourrait être lié à la fusion et à la modification des indicateurs retenus pour le calcul de la DSR.

M. ARLUISON indique qu'au-delà de la fusion, les modifications de la carte intercommunale impactent les dotations.

<u>Concernant les dépenses de fonctionnement :</u>

611	795 892,00	894 395,00	98 503,00	115k€ pour entretien des espc verts, 48k€ pour la gestion des TAGV dt 15k€ de report, 450,8k€ prestations pour la petite enfance (crèches et HG),80,4k€ pour l'espace jeunesse, 34k€ pour la distribution du bulletin de commnuctn et 29k€ pour l'admn général (ménage réimputé en 6183)
617	36 236,00	98 730,00	62 494,00	2,4k€ solde du dossier ORAC, 12k€ pour le PAT, 22,4k€ étude protourisme, 20k€ pour les études Urba-PLH et portrait de territoire et 25k€ pour étude de voirie LA (déduit du 615231)

6156	233 469,00	204 210,00	-29 259,00	Maintenance pour les applications logiciels PREMIUM, JVS, Berger-Levrault, AGYSOFT (pour les marchés 17k€)- Pour les installation sportives BODET 42k€

615231	1 090 279,00	1 879 120,00	788 841,00	nvle répartition du 62875 de LL+265K€ de LL ET 400K€ pour LA inititalement inscrit en investissement et intégration de Chemellier et Coutures+90k€ pour Côteaux en report 40k€ facture de décembre de Chemellier dont il faut prévoir le remboursement et 25k€ pour étude voirie réimputée en 617

Cette inscription correspond à un changement de méthode pour les communautés ex Loire Aubance (400 K€) et Loire Layon (265 K€) avec la remontée d'environ 665 K€ de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

012	**5 095 778,36**	**5 539 320,00**	**443 541,64**
621	**1 123 306,36**	**1 347 230,00**	**223 923,64**

Cette évolution est liée :

- au chevauchement des charges 2016 ré imputées en 2017 : environ 220 K€
- une provision pour remplacement éventuel des arrêts : environ 60 K€
- une provision pour l'harmonisation sociale : environ 70 K€
- une provision pour renfort : environ 50 K€

65548	1 761 560,69	1 443 508,00	-318 052,69	autres contributions dt 1239K€ pour le SMITOM, 85,52k€ au Pôle Métropolitain et 15k€ Anjou Numérique

<u>Concernant la section d'investissement</u> :

Budget Principal-Investissement

	SECTION INVESTISSEMENT	RAR 2016	PROJET 2017	TOTAL 2017
	DEPENSES	1 606 659,08 €	8 931 904,36 €	10 538 563,44 €
	DEFICIT REPORTE		1 118 038,58 €	1 118 038,58 €
16	REMBOURSEMENT K EMPRUNTS	- €	903 430,00 €	903 430,00 €
16	REMBOURSEMENT CREDIT-RELAIS (SITE TECH)	- €	600 000,00 €	600 000,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	91 434,00 €	116 400,00 €	207 834,00 €
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS	146 481,64 €	272 183,00 €	418 664,64 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 120,60 €	280 090,00 €	330 210,60 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 204 622,84 €	5 314 762,78 €	6 519 385,62 €
26	PARTICIPATIONS ALTER CITES		107 000,00 €	107 000,00 €
4581	CONVENTIONS DE MANDATS (VRD -LA CHAINTRE 8 -ST SATURNIN)	114 000,00 €	220 000,00 €	334 000,00 €
	RECETTES	1 721 514,42 €	8 817 049,02 €	10 538 563,44 €
	EXCEDENT REPORTE			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	4 075 190,46 €	4 075 190,46 €
041	PRODUITS DE CESSIONS D ACTIF	130 000,00 €	520 000,00 €	650 000,00 €
28	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO	- €	1 180 080,00 €	1 180 080,00 €
10	FCTVA + 1068	194 438,00 €	1 880 574,56 €	2 075 012,56 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 283 076,42 €	941 204,00 €	2 224 280,42 €
4582	CONVENTIONS DE MANDATS (VRD -LA CHAINTRE 8 -ST SATURNIN)	114 000,00 €	220 000,00 €	334 000,00 €
	RESULTAT	114 855,34 €	- 114 855,34 €	- 0,00 €

Figurent dans ces orientations :

- un emprunt relais de 600 K€ couvert par des cessions d'actifs d'un montant équivalent
- au titre des immobilisations incorporelles : logiciels comptabilité et ressources humaines pour la nouvelle communauté, le SIG
- au titre des subventions d'investissement : les fonds de concours aux communes de l'ex. Loire Layon
- au titre des immobilisations corporelles : acquisition de 2 véhicules de service d'occasion pour compléter la flotte et limiter le recours aux véhicules personnels et les frais de déplacement, divers matériels pour les services techniques

- au titre des immobilisations en cours : travaux sur bâtiments (2 400 K€) en provision, des travaux sur les bâtiments petite enfance, sports, le report des crédits pour la réhabilitation du château Gilles de Rais, l'aménagement des sites de Thouarcé et de St Georges (travaux engagés si les subventions sont obtenues), le Pentaglisse de la piscine de Thouarcé (financé par subvention et reprise de provision à hauteur de 100 K€), les investissements voiries/EV (1 753K€ dont 1623 K€ pour l'ex Loire Aubance et 130 K€ ex Loire Layon).

Les investissements proposés sont réalisés sans recours à l'emprunt avec un désendettement de 600 K€ en 2017.

Les chiffres de 2017 doivent être nuancés : la capacité d'autofinancement s'élève à 660 K€. Pour autant, la CAF ne comprend pas 1 350 K€ de dépenses imprévues, les chevauchements de 2016 (500 K€). En exercice ordinaire, la CAF serait donc de 2 510 K€.

En matière d'investissement, les dépenses s'élèvent à 5 184 K€ et les recettes à 2 353 K€ laissant un besoin de financement de 2 831 K€ intégrant une ponction sur résultat de 321 K€. (CAF de 2 510).

Cette attitude prudente doit permettre de faire face aux imprévus (budget de transition, son exécution permettra de mieux cerner la réalité des comptes) mais aussi aux enjeux en terme d'harmonisation des compétences ou de compétences nouvelles.

Le délai de remboursement théorique des emprunts serait de 4,5 ans.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget principal pour l'exercice 2017 de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance équilibré en dépenses et en recettes :

  ✓ En section de fonctionnement pour 26 357 427,46 €

  ✓ En section d'investissement pour 10 538 563,44 €

- VOTE le budget principal par nature et par chapitre

DELCC- 2017-128- FINANCES- Vote des subventions et des fonds de concours versés par la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14 il vous est proposé d'examiner et d'adopter la liste des subventions et de fonds de concours inscrits au budget primitif pour l'exercice 2017 telle que proposée en annexe.

Débat

M. ARLUISON précise que les subventions au sport seront affectées très prochainement. Le détail des subventions allouées aux associations sportives sera proposé à un prochain conseil.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE la liste des subventions et des fonds de concours telle que proposé en annexe :

  ✓ En section de fonctionnement pour les subventions pour un montant total de 1 934 518 €
  ✓ En section d'investissement pour les fonds de concours pour un montant total de 418 664,64 €

- DE LES ATTRIBUER pour les montants inscrits au budget principal 2017.

DELCC- 2017-129-FINANCES- Adoption du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M49, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017 (joint en annexe).

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

SECTION D'EXPLOITATION TTC	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017
RECETTES	**762 990,61 €**	**820 706,07 €**	**1 224 260,69 €**
002 - EXCEDENT REPORTE	35 990,61 €	35 990,61 €	309 760,69 €
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	83 000,00 €	83 000,00 €	84 500,00 €
70613 - REDEVANCES PERCUES DES PARTICULIERS PFAC	27 000,00 €	20 952,37 €	30 000,00 €
748 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		1 542,00 €	
757 - REDEVANCE PERCUE PAR LE FERMIER	617 000,00 €	670 193,12 €	800 000,00 €
758-PRODUITS DIVERS : (rbst frais honoraires)		9 027,50 €	- €
7718 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,47 €	- €
DEPENSES	**762 990,61 €**	**510 945,38 €**	**1 224 260,69 €**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	90 000,00 €	19 062,65 €	84 820,00 €
6215 - CHARGES DE PERSONNEL	87 000,00 €	87 000,00 €	65 000,00 €
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	175 190,61 €	- €	684 440,69 €
042 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO	358 000,00 €	357 769,05 €	360 000,00 €
6541 - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	- €	0,67 €	1 000,00 €
658 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	24 000,00 €	22 371,00 €	2 000,00 €
66111 - CHARGES FINANCIERES (Couture 2200 €)	27 000,00 €	22 942,01 €	25 000,00 €
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 800,00 €	1 800,00 €	2 000,00 €
RESULTAT		**309 760,69 €**	**- €**

SECTION D INVESTISSEMENT TTC	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017
DEPENSES	**2 383 891,79 €**	**408 020,00 €**	**3 312 708,48 €**
040 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	83 000,00 €	83 000,00 €	84 500,00 €
041 - CREANCES SUR TRANSFERT TVA	371 517,16 €	44 896,06 €	436 291,48 €
16 - EMPRUNTS (nouvelle échéance Couture 7100 €)	160 000,00 €	157 638,52 €	171 000,00 €
2154 - MATERIEL (Traceur)			3 168,00 €
2031 - ETUDES			145 700,00 €
2317 - TRAVAUX	1 769 374,63 €	122 485,42 €	2 472 049,00 €
RECETTES	**2 383 891,79 €**	**1 062 514,83 €**	**3 312 708,48 €**
001 - EXCEDENT REPORTE	543 390,31 €	543 390,31 €	654 494,83 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	175 190,61 €	- €	684 440,69 €
040 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO	358 000,00 €	357 769,05 €	360 000,00 €
041 - CREANCES SUR TRANSFERT TVA	371 517,16 €	44 896,06 €	436 291,48 €
1318 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	564 276,55 €	71 563,35 €	741 190,00 €
2762 - CREANCES SUR TRANSFERT TVA	371 517,16 €	44 896,06 €	436 291,48 €
RESULTAT	**- €**	**654 494,83 €**	**- €**

Le détail des travaux est présenté, sachant que la réalisation de la STEP de Juigné sera sans doute réalisée au-delà de 2017.

DETAIL DES ETUDES	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017
SCHEMA DIRECTEUR - JUIGNE			3 950,00 €
MILIEUX NATURELS - JUIGNE			400,00 €
MILIEUX NATURELS - SMA			2 100,00 €
EAUX CLAIRES - SMA			3 200,00 €
MILIEUX NATURELS - VAUCHRETIEN			4 050,00 €
LOI SUR L'EAU - VAUCHRETIEN			3 450,00 €
SCHEMA DIRECTEUR - SJM			3 760,00 €
SCHEMA DIRECTEUR - ST-SATURNIN			950,00 €
DIAGNOSTIQUE MAJ - CHEMELLIER			22 440,00 €
ETUDE FUSION - SCHEMA DIRECTEUR 20% en 2017			91 200,00 €
RELEVES TOPOGRAPHIQUES			10 200,00 €
			145 700,00 €
DETAIL DES TRAVAUX	**BUDGET 2016**	**REALISE 2016**	**BUDGET 2017**
SMA - TAMPONS - HAUTE PERCHE	5 187,80 €	10 746,15 €	
SMA - ETUDE SITE ANCIENNES LAGUNES	1 620,00 €		
SMA - DEPL RESEAU			36 000,00 €
SMA - RENATURALISATION DES LAGUNES			24 800,00 €
JUIGNE - SEPARATIF ROUTE DU PLESSIS	30 000,00 €		
JUIGNE - REFOULEMENT RUE DES COTEAUX (REPORT)	59 995,81 €		60 000,00 €
SAINT JEAN DES MAUVRETS COLLECTIF DE BUCHENE - RESEAUX	453 300,00 €		453 200,00 €
SAINT JEAN DES MAUVRETS COLLECTIF DE BUCHENE - STATION	250 000,00 €		249 800,00 €
SAINT JEAN DES MAUVRETS - REHAB RESEAU - RUE ST-ALMAND	336 000,00 €		184 600,00 €
SAINT JEAN DES MAUVRETS - DIVERS			24 000,00 €
SAINT JEAN DES MAUVRETS - RUE DU DOLMEN (REPORT)			12 000,00 €
SAULGE ET LUIGNE - 3EME TRANCHE	55 646,93 €	55 284,78 €	- €
LES ALLEUDS - AERATEURS SUR LAGUNE	90 000,00 €		
BRISSAC - CHEMISAGE RESEAU - RUE JOFFRE	35 585,76 €	35 585,76 €	
BRISSAC - MESURE DEBIT TROP PLEIN	2 851,80 €	2 650,20 €	
BRISSAC - EXTRACTION AIR - STEP	8 400,00 €		
ST-SATURNIN - STEP DE LA SEVRIERE	163 200,00 €		163 200,00 €
VAUCHRETIEN - REHABILITATION RESEAU - RTE DE BRISSAC (REPORT)	131 400,00 €		131 300,00 €
VAUCHRETIEN - 4 TURBINES - LAGUNE DU BOURG	49 200,00 €		
VAUCHRETIEN - REGARDS			38 400,00 €
CHARCE - EXTENSION STEP			21 600,00 €
CHARCE - RACCORDEMENT LOTISSEMENT CROIX VIAU	5 400,00 €	4 274,44 €	
TOUTES INSTALLATIONS - MISE EN CONFORMITE	48 000,00 €		
RELEVES TOPOGRAPHIQUES	10 200,00 €		
EXTENSION RESEAU - RUE DU MOLETON - SJM	7 265,38 €		
EXTENSION RESEAU - IMPASSE DES MURAILLES - SJM		1 772,60 €	
EXTENSION RESEAU - CHEMIN DE NIORT - JUIGNE		5 492,78 €	
MO - Nouvelle STEP JUIGNE			42 000,00 €
JUIGNE - MISE EN SECURITE INSTALLATION STEP (REPORT)	20 814,60 €		15 600,00 €
JUIGNE - RUE DES COTEAUX (REPORT)			3 600,00 €
JUIGNE - SEPARATIF RTE DU PLESSIS			30 000,00 €
JUIGNE - RESEAUX		6 678,71 €	
TRAVAUX DIVERS - MISE EN CONFORMITE - REHABILITATIONS INTALLATIONS	1 806,55 €		60 000,00 €
TRAVAUX Nouvelle STEP - JUIGNE			921 949,00 €
	1 765 874,63 €	122 485,42 €	2 472 049,00 €

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe d'Assainissement pour l'exercice 2017, équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 1 224 260,69 €
  - ✓ En section d'investissement pour 3 312 708,48 €.

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-130-FINANCES- Adoption du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M4, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

DEPENSES	BP2017	RECETTES	BP2017
FRAIS DE PERSONNEL (012)	242 900,00	IMPOTS & TAXES (73)	3 457 890,00
CHARGES A CARACTER GENERAL (chap 011)	1 170 377,00	DOTATIONS & SUBVENTIONS (74)	67 810,00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS(65)	1 184 400,00	PRODUITS DES SERVICES &DOMAINE (70+75)	61 320,00
AUTRES CHARGES (67)	807 780,00	AUTRES PRODUITS (013+76+77)	250,00
CHARGES FINANCIERES	16 000,00		
INTERETS DE LA DETTE NOUVELLE		CHARGES REPARTIES	
CHARGES REPARTIES			
ECRITURE D'ORDRE SUR CESSION		ECRITURE D'ORDRE SUR CESSION	
AMORTISSEMENT ET PROVISION	142 410,00		
VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	846 553,70	**REPRISE SUR PROVISION**	
		report à nouveau (002)	**878 853,70**
DEPENSES IMPREVUES	**55 703,00**		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	4 466 123,70		4 466 123,70
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	111 000,00	**VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT**	**846 553,70**
Etude d'optimisation des déchetteries et outils de transferts des déchets	25 000,00	DOTATION AMORTISSMT & PROVISIONS	142 410,00
Annonces et insertion	0,00	ECRITURE D'ORDRE SUR CESSION	
Acquisitions de matériels techniques	329 763,60	FCTVA	
Travaux d'aménagement sur les terrains	72 241,40	PARTICIPATIONS DE BAILLEURS ET LOTISSEURS	89 740,00
Travaux sur les structures	681 621,60	CHARGES REPARTIES	
SUBVENTIONS-FONDS DE CONCOURS		PRODUITS DES CESSIONS	
ECRITURE D'ORDRE SUR CESSION		PRODUIT DES EMPRUNTS	
REPRISE SUR PROVISION		**résultat d'investissement reporté (001)**	140 922,90
résultat d'investissement reporté		**affectation de résultat**	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	1 219 626,60		1 219 626,60

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'exercice 2017 équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 4 466 123,70 €
  - ✓ En section d'investissement pour 1 219 626,60 €

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-131-FINANCES- Adoption du budget annexe Actions économiques pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Ce budget intègre la réalisation de 2 ateliers relais aux Fontenelles.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ACTIONS ECONOMIQUES pour l'exercice 2017 équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 24 805,05 €
  - ✓ En section d'investissement pour 632 000,00 €

- VOTE les budgets annexes par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-132-FINANCES- Adoption du budget annexe Foncier économique – ZA Brégeon pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget annexe FONCIER ECONOMIQUE pour l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe FONCIER ECONOMIQUE pour l'exercice 2017, équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 420 039,66 €
  - ✓ En section d'investissement pour 555 701,32 €

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-133-FINANCES- Adoption du budget annexe Atelier relais ZI LEARD pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Ce budget intègre une cession d'un atelier au SMITOM.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ATELIER RELAIS-ZI LEARD-THOUARCE pour l'exercice 2017, équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 653 875,84 €
  - ✓ En section d'investissement pour 1 341 204,85 €

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-134-FINANCES- Adoption du budget annexe ZI les Acacias de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ZI LES ACACIAS-MARTIGNE BRIAND pour l'exercice 2017, équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 50 794,00 €
  - ✓ En section d'investissement pour 408 354,95 €

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-135-FINANCES- Adoption du budget annexe Actiparc Anjou Atlantique pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptables et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ACTIPARC- CHAMPTOCE pour l'exercice 2017, équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 2 356 771 ,47 €
  - ✓ En section d'investissement pour 2 700 159 ,83 €

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-136 -FINANCES- Adoption du budget annexe ZA du Bignon de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Ce budget intègre la réalisation de 2 ateliers relais, financés par emprunt.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU les instructions budgétaires et comptables M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le budget annexe ZA du Bignon pour l'exercice 2017 de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance équilibré en dépenses et en recettes :
    - En section de fonctionnement pour 540 191 ,41 €
    - En section d'investissement pour 445 470 ,00 €
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-137-FINANCES- Adoption du budget annexe de ZA de la Murie de la communauté de communes Loire Layon Aubance pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Ce budget intègre la vente d'ateliers relais.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU les instructions budgétaires et comptables M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le budget annexe LA MURIE ZA du Bignon pour l'exercice 2017 de la Communauté de Communes de Loire Layon Aubance équilibré en dépenses et en recettes :
    - ✓ En section de fonctionnement pour 679 049, 89 €
    - ✓ En section d'investissement pour 1 187 199, 07 €
- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-138-FINANCES- Adoption du budget annexe La grande Pature pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Ce budget intègre l'achat de terrain.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE les projets de budget annexe ZA LA GRANDE PATURE -CHAMPTOCE pour l'exercice 2017, équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 59 400, 00 €
  - ✓ En section d'investissement pour 78 090, 00 €

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-139-FINANCES- Adoption du budget annexe ZA de la Potherie pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ZA DE LA POTHERIE – ST GERMAIN DES PRES pour l'exercice 2017, équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 139 594, 94 €
  - ✓ En section d'investissement pour 115 659, 86 €

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-140-FINANCES- Adoption du budget annexe de la ZA du Rabouin pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, en particulier les articles L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif, dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M14, il vous est proposé d'examiner et d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2017.

Il vous est également proposé de voter ce budget par nature et par chapitre.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés par le Président ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- ADOPTE le projet de budget annexe ZA DU RABOUIN – CHALONNES SUR LOIRE pour l'exercice 2017, équilibré en dépenses et en recettes :

  - ✓ En section de fonctionnement pour 448 777,67 €
  - ✓ En section d'investissement pour 581 374,34 €

- VOTE le budget annexe par nature et par chapitre.

DELCC- 2017-141 – FINANCES- Vote du taux de la TEOM et des taux de fiscalité pour l'exercice 2017

Monsieur ARLUISON, vice-président en charge des finances, expose :

Présentation synthétique

En vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, il convient d'adopter les taux de fiscalité et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2017. Les bases ont été notifiées le 30 mars 2017.

En cas de fusion d'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), le régime fiscal de l'EPCI issu de fusion est la FPU.

En ce qui concerne la fiscalité «ménages», tous les EPCI à FPU sont désormais à fiscalité mixte. Il y a deux possibilités pour la fixation des taux de fiscalité additionnelle sur les trois taxes ménages (TH, TFB et TFNB) :

- soit en fonction des taux moyens pondérés des EPCI à fiscalité propre préexistants. Un lissage progressif des taux peut être mis en place. Cette procédure d'intégration fiscale progressive doit être précédée d'une homogénéisation des abattements appliqués pour le calcul de la TH.

- soit en fonction des taux moyens pondérés de chacune des trois taxes de l'ensemble des communes membres constatés l'année précédente en tenant compte des produits perçus par les EPCI sans fiscalité propre préexistants. Le lissage des taux est impossible avec cette méthode.

Le choix de la CC LLA s'est porté sur la première méthode, sans intégration fiscale progressive.

TAXE D'HABITATION	taux d'imposition moyen pondéré
CC Loire Layon Aubance	**10,17%**

Le volume des bases entre 2016 et 2017 est estimé à 6% selon les notifications faites par les services de l'Etat.

TAXE FONCIERE (BATI)	taux d'imposition moyen pondéré
CC Loire Layon Aubance	**2,54**

Le volume des bases entre 2016 et 2017 est estimé à 1,80 % selon les notifications faites par les services de l'Etat.

TAXE FONCIERE (NON BATI)	taux d'imposition moyen pondéré
CC Loire Layon Aubance	**9,80**

Le volume des bases entre 2016 et 2017 est estimé à 1,4% selon les notifications faites par les services de l'Etat.

Sur cette base, le dispositif de neutralisation fiscal souhaité sera mis en place.

En ce qui concerne la CFE, le taux maximum de CFE est égal au taux moyen pondéré de CFE des communes membres constaté l'année précédente. Il tient compte de l'ensemble des produits perçus par les communes et EPCI préexistants et de l'ensemble des bases imposées au titre de la CFE.

Les textes disposent que lorsque le taux de CFE de la commune la moins imposée était l'année de la fusion égal ou supérieur à 90 % du taux de CFE de la commune la plus imposée, le taux de CFE unique s'applique dès la première année. A défaut, un dispositif de lissage est imposé. La durée de lissage des taux est calculée en fonction des écarts de taux.

Au cas d'espèce, la durée de lissage est de 2 ans (article 1609 nonies C du CGI). Cependant, le conseil communautaire peut décider, à la majorité simple, de modifier la durée de la réduction des écarts de taux sans que cette durée n'excède 12 ans.

Taux moyen pondéré de CFE à l'issue de la fusion	22,75%
bases prévisionnelle 2017	12 776 000
taux 2016 de la commune la moins imposée	19,73
taux 2016 de la commune la plus imposée	24,37
rapport entre le taux le plus élevé et le taux le moins élevé	80,96

Il vous est proposé de retenir le lissage sur 6 années et de retenir le taux moyen pondéré, à savoir 22,75 %.

En ce qui concerne la TEOM, l'ex communauté de communes Loire Aubance finançait les dépenses correspondant à la collecte et au traitement des ordures ménagères par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'ex communauté de communes Loire Layon finançait le même service par la redevance incitative et l'ex communauté de communes Coteaux Layon par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La CC LLA dispose de 5 années pour harmoniser le mode de financement de ce service.

D'ici à cette harmonisation, la CC LLA, compétente, doit instituer la TEOM pour le territoire de l'ex communauté de communes Loire Aubance (communes de Blaison St Sulpice, Brissac Loire Aubance, les Garennes sur Loire, St Jean de la Croix, St Melaine sur Aubance).

Il est proposé de minorer le taux de TEOM, considérant l'évolution à la baisse du coût du service, en le fixant à 11,30 % au lieu de 12,30 % en 2016.

Débat

M. Le Bars souligne que les entreprises de l'ex CCCL seront confrontées à une augmentation importante et il propose d'envisager une durée de lissage supérieure à 2 ans.

Proposition de délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment L-2311-1 et L-2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL 2016 – 176 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communautés de communes Loire Layon, Coteaux du Layon, Loire Aubance au 1er janvier 2017 et arrêtant ses statuts ;

CONSIDERANT les éléments exposés ci-dessus ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE :

- FIXE le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à appliquer sur les communes de la zone ex Loire Aubance (communes de Blaison St Sulpice, Brissac Loire Aubance, les Garennes sur Loire, St Jean de la Croix, St Melaine sur Aubance) à 11,30 %.

- FIXE les taux de fiscalité additionnelle comme suit :

  ✓ Taux de taxe d'habitation : 10,17 %
  ✓ Taux de la Taxe Foncière sur le Bâti : 2,54 %
  ✓ Taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti : 9,80%

- FIXE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,75 %.

- APPLIQUE, en matière de CFE, un dispositif d'intégration fiscale progressive sur 6 ans sur le territoire de la CC Loire Layon Aubance.